



Compte rendu du CA du CESOP 16 janvier 2020

Membres titulaires présents votants

Jean-Laurent DOURNAUX (+ procuration de Philippe LAPORTE), Agnès FAVE, Stéphane GILLERON, Florence HENRY, Constance IMAD (+ procuration Pierre GIGAN), Sylvie LEMAITRE, Nicole LETOURNEUR, Richard MONIER, Catherine MUSEY, Denis SAVARY.

Membres suppléants présents

Stéphane THOMAS suppléant votant remplaçant de Pascale HAMMES

Invités présents

Claire BERNARD (secrétaire CESOP), Renaud ROMAGNAN (trésorier CLAS MEUDON), Emmanuel THÉTAS (président CLAS NANCAY, en visioconférence).

Excusés

Jean ABOUDARHAM, Christine BALSAMO, Maïder BUGNON OLANO (trésorière CLAS Paris), Xavier BONNIN (président du CLAS-Meudon), Sangitiana RAKOTOZAFY.

Le Conseil d'administration se tient à Meudon.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09H45.

Il y a 13 votants, dont 3 procurations, après l'arrivée de Denis Savary.

1) Désignation du président et du secrétaire de séance

Présidente de séance : Agnès FAVE.

Secrétaires de séance : Catherine MUSEY.

Vote désignation de la présidente et de la secrétaire de séance : Unanimité



2) Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour du CA:

	Page
1) Désignation du président et du secrétaire de séance	1
2) Approbation de l'ordre du jour	2
3) Approbation du compte rendu du CA du 10 octobre 2019	2
4) Point d'information sur le budget définitif 2020	2
5) Point d'information sur les travaux de la commission Règlements intérieurs	3
6) Point d'information sur la commission Voyages	4
7) Calcul des conditions d'accès aux Aides exceptionnelles	4
8) Questions diverses	5

La présidente propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Le point « Tarif et fonction des accompagnants à la sortie des retraités » est reporté au prochain CA et Pierre Gigan en fera la présentation.
- Un vote accompagnera le point d'information sur les règlements intérieurs (article 2.7)

Vote de l'ordre du jour : Unanimité

3) Approbation du compte rendu du CA du 10 octobre 2019

Vote approbation du compte-rendu : 11 pour + 1 abstention

Arrivée de Denis Savary.

4) Point d'information sur le budget définitif 2020

Le budget est conforme au prévisionnel d'octobre et la demande, lors du dialogue budgétaire de mai 2019 de 118 533 € a été validée.



	2020
Commission	
Enfance	3400
Vacances	19000
Voyages - we	13500
Retraite	4500
CLAS	
Meudon	21600
Nançay	5500
Paris	14500
CLE	36533
Total	118533

5) Point d'information sur les travaux de la commission Règlements intérieurs

3 chantiers sont en cours :

- Remise à jour du RI du CESOP
- Reprise des RI des CLAS avec le souhait d'avoir un RI commun aux 3 CLAS
- Reprise des RI des commissions

Le RI du CLE a été validé l'année dernière.

L'objectif est d'avoir des informations cohérentes, visibles (intranet) et qui permettent d'être un cadre lorsque des décisions doivent être prises : par exemple, avoir des règles précises et facilement applicables pour la commission voyage pour gérer en toute équité et transparence les inscriptions avec un système de points et une liste d'attente.

La priorité porte sur le RI des CLAS avec la volonté de le présenter au CA de printemps.

On recherche l'homogénéisation des procédures notamment celle d'accès. Philippe LAPORTE se rapprochera de Nançay pour leur envoyer la version de travail effectuée par PARIS et MEUDON et que ceux-ci analysent la convergence avec le RI de Nançay.

Une discussion a lieu sur la modification de l'article 2.7 qui porte sur la non rémunération du personnel de l'Observatoire lorsqu'il est amené à animer une activité des CLAS : un retraité n'est pas personnel de l'Observatoire, il faut distinguer rémunérations, indemnités et défraiements. On converge pour distinguer les 2 cas : agent de l'Observatoire et retraité. Le vote du 16 janvier se focalise sur le personnel de l'Observatoire. Le cas spécifique des retraités, animateurs d'une activité d'un CLAS, sera examiné une prochaine fois. L'objet de la modification est de remplacer la phrase « en accord avec le bureau du CESOP » par « approuvé et voté lors du CA du CESOP du 16 janvier ».

Vote modification du §2.7 du RI des CLAS : Unanimité.



6) Point d'information sur la commission Voyages

En l'absence de Frédéric, Agnès présente un point d'information sur le voyage au GUATEMALA qui se déroulera en novembre 2020. Un message avait été émis sur cesop.news pour lancer les inscriptions. Au bout d'une journée, toutes les places avaient été prises et les inscriptions ont été closes. En point négatif, cela a soulevé un questionnement sur la partialité du choix des participants et le degré d'information ; en positif, cela montre que les efforts de communication sur les activités du CESOP portent leurs fruits. Il y avait 35 places prévues, au 16 janvier il y a 38 inscrits avec une liste d'attente qui devrait être utilisée en cas de possibles désistements (le voyage est dans 10 mois). Par contre, Nicole LETOURNEUR précise qu'un système de points était prévu au règlement mais jamais appliqué. Pour ce voyage les premiers inscrits ont été pris (et c'est ce qu'indiquait l'information cesop.news).

Nançay avait été informé mais personne ne s'est inscrit.

Jean-Laurent DOURNAUX présente le résultat de l'analyse d'impact de l'augmentation du plafond pour les voyages en supposant une configuration de participants identique à celle du séjour de 2018.

Le budget accordé pour 2020 est de 13 500€. Si le plafond passe de 1600€ à 1800€, le delta est minime et ne dépasse pas le budget prévu.

Cependant, le CA ne souhaite pas valider définitivement l'augmentation du plafond accordé pour l'année 2020. Un bilan du voyage au Guatemala sera fait au CA de novembre (beaucoup de participants).

Proposition	Plafond (€)	Budget (€)	Δ (€)
1 (initiale)	1600	9719	
2	1700	10 326	607
3	1800	10 934	1 215

7) Calcul des conditions d'accès aux Aides exceptionnelles

La commission d'aides exceptionnelles est une commission mixte CESOP-Observatoire et ne s'occupe pas des cas du personnel CNRS : celui-ci bénéficie d'un accompagnement par la CORAS, organisme dédié du CNRS, distinct du CAES qui ne prend en compte que les activités culturelles et sportives. Il y a disparité dans les règles d'attribution de l'aide que l'on soit du CNRS ou de l'Observatoire.

Actuellement un dossier est fait à la demande de l'agent, ce dossier est instruit par l'assistante sociale qui a à sa disposition des informations que les membres du CESOP participant à la commission n'ont



pas, notamment le montant du « reste à vivre ». La commission dispose du coefficient familial (QF) et dans le fonctionnement actuel c'est ce quotient qui permet de déterminer l'attribution et le montant de l'aide. Chaque dossier retenu est discuté en commission.

Cette commission est composée de l'assistante sociale, de 2 membres de l'administration désignés par le président dont la DRH, 2 membres titulaires parmi les élus du CESOP dont le trésorier.

Cf. <https://scop.obspm.fr/vie-interne/vie-sociale-culturelle-et-sportive/cesop/commissions/article/commission-mixte-aide-exceptionnelle>

L'aide est utilisée lors de « coups durs » (maladie, ...) comme le rappelle Nicole LETOURNEUR en mentionnant les termes du Règlement Intérieur. Une discussion porte sur « où trouver la dernière version de ce RI ? ». Le contenu est dans un article du SCOP. Un courrier avait été fait auprès de la présidence pour valider le RI : il n'y a pas eu de retour.

Un exemple est donné par Jean-Laurent DOURNAUX sur une famille de 2 enfants :

- ⇒ *Agent marié, 2 enfants <14 ans, revenus mensuels : 3 530 €*
- ⇒ *RFR (avec abattement de 10%) : 38 124 € et QF = 9 531 €*
- ⇒ *Charges mensuelles (loyer, impôts...) : 1 400 €*
- ⇒ *Reste à vivre mensuel : 2 130 € (~ seuil de pauvreté 2018 pour un couple avec 2 enfants)*

Propositions :

1. Changer le calcul du QF pour le baser sur le RAV (Reste à vivre) : mais où trouver les infos ?
2. Suppression des tranches comme fait le CNRS (potentiellement plus de dossiers à traiter)
3. Modification des tranches pour passer de 9000€ à 11 130€

Vote pour baser le calcul du QF sur le reste à vivre : Unanimité contre

Vote pour supprimer les tranches : 8 Pour, 5 Contre

Vote pour modifier les tranches : Unanimité

Les 2 dernières propositions seront présentées au CA avec l'indication que la 3^{ème} a recueilli un vote unanime.

Un rendez-vous est à prendre avec l'assistante sociale, Claire, la présidente, le trésorier du CESOP pour faire connaissance => action Agnès Fave.

8) Questions diverses

Le prochain CA au printemps aura lieu à Meudon. Ce prochain CA sera long : bilans 2019 + les RI qui seront prêts.

Date du CA du CESOP de printemps : jeudi 14 mai 2020



L'AG se fera comme les autres années à Meudon : l'amphi 18 est réservé pour 13h30 (1^{ère} convocation) et 14h (2^{ème} convocation). L'amphi est équipé de la visioconférence.

Date de l'AG CESOP : mardi 23 juin 2020

On envisage que le CA suivant se déroule à Nançay : il faut prévoir le repas, le déplacement, la visite du site. Catherine MUSET et Nicole LETOURNEUR prennent l'action et se rapprocheront de Emmanuel THETAS pour les aider. Toutes les bonnes volontés et les conseils sont les bienvenus. Elles présenteront leur organisation au prochain CA qui entérinera (ou non) le projet.

Date du CA du CESOP en automne : jeudi 24 septembre 2020

Synthèse des votes et décisions :

Vote désignation de la présidente et de la secrétaire de séance : Unanimité	1
Vote de l'ordre du jour : Unanimité	2
Vote approbation du compte-rendu : 11 pour + 1 abstention	2
Vote modification du §2.7 du RI des CLAS : Unanimité.	3
Vote pour baser le calcul du QF sur le reste à vivre : Unanimité contre.....	5
Vote pour supprimer les tranches : 8 Pour, 5 Contre	5
Vote pour modifier les tranches : Unanimité.....	5
Date du CA CESOP printemps : jeudi 14 mai 2020	5
Date de l'AG CESOP : mardi 23 juin 2020	6
Date du CA CESOP automne : jeudi 24 septembre 2020	6

A 11h45 la séance est levée.